



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260423-2026042345-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an 2026, le 23 avril, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 24

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, EL GAMOUN Houria, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, LAUER Bernard, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, RUSSELLO Marie, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TUFEKCI ERKILIC Yasemin, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 5

DILEK Mujde donne procuration à PIESTA Sylvia
FARIS Aicha donne procuration à RAHAOUI Mohamed
ESTRADA Jonathan donne procuration à ANANICZ Brice
KOUIDRI ZOURGUI Nourdine donne procuration à DARKAOUI Kamel
ARANDA Aurélie donne procuration à EL GAMOUN Houria

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération n°45 Approbation de l'avenant N°1 de la convention cadre petite ville de demain valant ORT

Rapporteur Madame PIESTA Sylvia

La convention Petites villes de demain portant opération de revitalisation du 24 juin 2023 fixe les modalités de mise en œuvre de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) et du programme Petites Villes de Demain (PVDD), afin de revitaliser les villes de Freyming-Merlebach, Farébersviller et Hombourg-Haut. Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de validité de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'ORT.

Le volet de la convention portant sur le programme Petites villes de demain sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux préfets de région.

Le volet ORT jusqu'au 31 mars 2032

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

AUTORISE madame le Maire à signer l'avenant N° 1 de la convention cadre petite ville de demain valant ORT

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

**Le Maire
Marie ADAMY**

